

Les détenus devraient payer leur nourriture, leur chauffage...

écrit par René Mary | 20 novembre 2024



En voilà une idée qu'elle est bonne...

Il n'y a pas besoin d'aller chercher bien loin pour trouver des économies faciles SANS pénaliser les honnêtes gens!! NON seulement c'est une plaie pour la société, mais il faut encore les nourrir, les soigner, les loger ainsi la plupart du temps que leur immense famille à l'extérieur qui continue les petits business !

Des mesures prises ailleurs et à prendre chez nous (à condition d'avoir des ministres dignes de cette fonction dans l'intérêt général et non pour le leur!!).

Ce n'est pas demain que l'on verra cette proposition débattue en France, Sandrine Rousseau et autres seraient en « apoplexie » !

Gabriel C

[18 décembre 2023](#)

[Jean-claude Dupont](#)

QUESTION A POSER A M. DUPONT MORETTI.

« Pourquoi pas un FORFAIT PÉNITENTIAIRE à 15 € par jour, indexé sur le forfait hospitalier ?

Nos personnes âgées payent une fortune pour leur EHPAD !!!
Pourquoi pas nos prisonniers ??

LE FORFAIT PÉNITENCIER SUR UNE IDÉE DU FORFAIT HOSPITALIER à
15 € PAR JOUR X 365 JOURS X 70 000 DÉTENUS = 380 MILLIONS €
/ an

Voilà une bonne proposition de question pour le
« référendum ».

Monsieur MACRON, à quand une loi identique en FRANCE ??

En SUISSE, les prisonniers payent « depuis toujours » leurs repas !

Et la prison sera payante aux Pays-Bas ainsi qu'au Danemark !

La Loi est votée dans ces 2 pays.

Ce serait une très bonne idée pour remonter les finances de la France !

Du coup, on ne serait plus en déficit avec toutes nos prisons bondées... et l'État ne serait plus obligé d'amputer les allocations des retraités.. Si nos ministres « frileux » l'appliquaient, ce serait la fin du déficit public

En effet, le ministre de la Justice néerlandais a rendu publique une Loi condamnant les détenus et leur famille à verser à l'État 16 euros par jour passé dans leur cellule.

Ainsi, aux Pays-Bas, les prisonniers et leur famille devront payer à l'État 16 euros pour chaque jour passé en détention.

C'est aussi ce qu'a annoncé le ministre de la Justice néerlandais. Ils participeraient ainsi aux frais de justice et d'emprisonnement, aux dépenses liées à l'investigation de leurs crimes et à l'assistance aux victimes. Des coûts que le gouvernement néerlandais ne veut plus assumer seul.

Cette loi s'applique aux prisonniers, mais également aux parents de mineurs incarcérés ainsi qu'aux criminels enfermés en asile psychiatrique.

Ces personnes devraient recevoir pour un maximum de deux ans d'enfermement une facture de 11.680 € payable sous six semaines, a précisé le gouvernement.

Cette nouvelle mesure devrait rapporter 65 millions € par an au gouvernement néerlandais

Les DANOIS changent aussi de stratégie

Au Danemark, les immigrants devront payer leurs frais médicaux. Désormais, les immigrants devront gagner leur droit d'accès aux soins médicaux gratuits par une période de

probation de plusieurs années pendant lesquelles les consultations, examens ou opérations seront à leur charge. - Il en sera de même pour les congés maternité, les prêts étudiants et les allocations.

« *Le temps est venu pour nous de mettre en place des conditions plus restrictives* », commente le ministre de l'Emploi, Inger Støjberg, « *car il est important que les gens méritent ces avantages* ». Notre système actuel d'état-providence est très vulnérable, parce qu'il est trop facile d'en profiter

Cette nouvelle mesure s'ajoute à celles déjà prises en décembre dernier pour durcir le système de points pour le permis de séjour » a expliqué le ministre.

Le Premier ministre Lars Løkke Rasmussen, explique : « *Nous avons un haut niveau de prospérité au Danemark que nous aimerions conserver.* » Il poursuit: « *Il est impossible que les gens n'aient qu'à passer la porte et obtenir des avantages financiers sans contribuer à l'économie de l'État.* »

Source : [« The Copenhagen Post »](#).

Transmis par le Président UNC de Nice, Jean Valot.

<https://unc06.fr/pourquoi-pas-faire-un-forfait-penitentier-sur-une-idee-du-forfait-hospitalier/>

Merci de faire suivre, sinon rien ne changera jamais chez nous !

Il y a bien eu une proposition de loi dans ce sens... en 2020 ! Elle n'a jamais été ni examinée ni votée ! [Une autre en 2018, sans davantage d'effet !](#)